

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE** **DU 18 MAI 2015**

L'assemblée communale a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, dans le Messenger, affichage aux piliers publics, par un envoi tous ménages et publication sur le site internet bossonens.ch. Elle s'est réunie le lundi 18 mai 2015 à 20h00, à la salle polyvalente de l'école, sous la présidence de M. Jean-Marie Pilloud, Syndic.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 10 mars 2015
2. Comptes 2014
  - 2.1 Comptes de fonctionnement
  - 2.2 Comptes d'investissement
  - 2.3 Présentation du bilan
  - 2.4 Rapport de la fiduciaire
  - 2.5 Rapport de la commission financière
  - 2.6 Approbations
3. Présentation et approbation des modifications du Règlement du cimetière paroissial
4. Fusion de communes : information
5. Divers

M. Pilloud ouvre la séance à 20h05 et souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents.

Aucune remarque n'ayant été formulée au sujet de la convocation et de son contenu, l'assemblée peut délibérer valablement.

Deux scrutateurs sont nommés, soit MM. Marc-André Pilloud et Pierre-André Menoud. 31 personnes sont habilitées à voter, la majorité est de 16.

### **Point 1 Procès-verbal**

Le procès-verbal était à disposition auprès du secrétariat et consultable sur le site internet. Personne n'en demande la lecture. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à la majorité.

### **Point 2 Comptes 2014 – 2.1 Comptes de fonctionnement**

Les comptes ont été adoptés par le Conseil communal lors de sa séance du 13 avril. Ils ont été l'objet de l'audit de la Fiduciaire Hervest les 15 et 16 avril et finalement présentés à la Commission financière le 4 mai.

Après des amortissements extraordinaires de Fr. 25'303.55, les comptes de fonctionnement bouclent avec un bénéfice de Fr. 12'505.77, alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 48'245.00. Les recettes se sont élevées à Fr. 5'605'771.37 contre Fr. 5'593'265.60 pour les dépenses. Ainsi et malgré des rentrées fiscales inférieures aux prévisions, l'exercice 2014 peut être qualifié de bon.

Année après année, le Conseil communal poursuit sa gestion stricte des finances, ce qui a également été le cas pour le millésime 2014. Comme à chaque exercice, des événements imprévisibles ont généré des surcoûts par rapport au budget.

Rigoureusement et régulièrement suivis, les débiteurs sont rencontrés pour convenir d'un arrangement en cas de retard dans le paiement, dans d'autres cas l'encaissement se fait par voie de poursuites. Pour l'année 2014, un montant de Fr. 43'482.75 a été amorti. La provision pour perte sur débiteurs au 31.12.2014 demeure stable à Fr. 120'000.00.

M. Jean-Marie Pilloud présente ensuite les comptes sur écran et fournit explications et commentaires permettant une bonne compréhension, concernant les postes dignes d'intérêt.

Il est répondu à M. Aymeric Duprez que le budget de l'accueil extrascolaire a été quelque peu surévalué, en rapport avec l'estimation du nombre d'enfants fréquentant la structure. Ce poste a pu être équilibré grâce aux subventions.

M. Alexandre Freundler demande à combien a été vendu le terrain en zone artisanale et industrielle, réponse Fr. 87.00 le m2.

M. Aymeric Duprez est informé que l'amortissement d'un investissement débute l'année de la consolidation de ce dernier.

Il n'y a plus de question concernant les comptes de fonctionnement.

### **Point 2 Comptes 2014 – 2.2 Comptes d'investissement**

Les charges d'investissement se sont élevées à Fr. 1'652'759.10 contre Fr. 21'040.80 pour les produits, d'où un excédent de charges de Fr. 1'631'718.30.

Ces comptes sont ensuite présentés, avec les commentaires et explications nécessaires à une bonne compréhension.

Pas de question de l'assemblée à ce sujet.

### **Point 2 Comptes 2014 – 2.3 Présentation du bilan**

M. Jean-Marie Pilloud présente et commente le bilan, la fortune au 31 décembre se monte à Fr. 2'485'013.47, ainsi que les engagements hors bilan, tel le cautionnement en faveur de la Corporation forestière pour un emprunt à la BCF ou la participation de la dette de l'association VOG (eaux usées) pour Fr. 93'591.59.

L'assemblée est également du bouclage de divers investissements, à savoir

- Bâtiment de la voirie et local des jeunes :  
budget : Fr. 1'680'000.00    coût : Fr. 1'491'542.90    différence : -Fr. 188'457.10
- Aménagement place de la gare :  
budget : Fr. 160'000.00    coût : Fr. 91'908.70    différence : -Fr. 68'091.30
- Réfection de la route de Reynet :  
budget : Fr. 393'000.00    coût : Fr. 342'499.55    différence : -Fr. 50'500.45  
(un dédommagement de Fr. 123'000.0 a été versé par l'assurance)
- Réfection route Palézieux-Gare – Granges  
budget : Fr. 980'000.00    coût : Fr. 787'735.35    différence : -Fr. 192'264.65

### **Point 2 Comptes 2014 – 2.4 Rapport de l'organe de révision**

M. Jean-Pierre Vaucher, boursier communal, donne lecture du rapport d'audit établi par la Fiduciaire Hervest, celui-ci ne suscite aucune remarque.

### **Point 2 Comptes 2014 2.5 Rapport de la Commission financière**

La parole est donnée à M. Gilbert Coquoz, Président, pour la lecture du rapport. La Commission remercie le Conseil communal pour sa gestion rigoureuse des deniers publics et lui réitère son entière confiance. Au terme du rapport, l'assemblée est invitée à adopter les comptes de l'exercice 2014 tels que présentés.

## **Point 2 Comptes 2014 2.6 Approbations**

Le Conseil communal ne peut prendre part au vote concernant les comptes de fonctionnement 2014 ; ils sont acceptés à la majorité de 23 voix, sans avis contraire ni abstention.

L'assemblée communale est ensuite invitée à se prononcer sur les comptes d'investissement 2014 ; ceux-ci sont acceptés à la majorité de 23 voix, sans avis contraire ni abstention.

M. Pilloud remercie l'assemblée pour la confiance et le soutien témoignés aux autorités communales.

## **Point 3 Présentation et approbation des modifications du Règlement du cimetière paroissial**

Mme Beatrice Furter, Conseillère communale en charge du dossier, effectue la présentation. Un nouvel alinéa est introduit à l'article 4 du chapitre Organisation, soit la division du cimetière en différents secteurs, selon un plan que l'assemblée peut visualiser sur l'écran. La possibilité, nouvelle, de tombes doubles d'adultes est prévue. La dimension des tombes fixée à l'article 7 al. 1 est adaptée, soit une largeur de 70 cm pour les tombes simples et 160 pour les doubles.

Au chapitre désaffectation, à l'article 17, une prolongation de la durée d'inhumation peut être décidée par le Conseil communal compétent en cas de circonstances particulières.

Par ailleurs, la durée du dépôt des cendres de 20 ans, prévue à l'article 18, est renouvelable pour une durée de 5 ans sur demande expresse de la famille.

Enfin, l'annexe tarifaire est modifiée, la creuse d'une tombe cinéraire, y compris l'entourage est augmentée de 2 à 3 urnes au maximum.

M. Pierre-André Menoud demande si le renouvellement pour 5 ans n'est possible qu'une fois ou s'il peut être réitéré. Renseignement sera pris auprès de la commune-siège du cimetière.

Mis en votation, la modification du Règlement du cimetière paroissial est approuvée à l'unanimité de 31 voix.

## **Point 4 Fusion de communes : information**

M. Jean-Marie Pilloud indique qu'il s'agit d'une courte information données aux législatifs d'Attalens, Bossonnens et Granges, une séance publique ayant lieu dans cette même salle le jeudi 28 mai 2015 à 20h00.

Un groupe de travail a été constitué, il est composé des trois syndics, d'un conseiller de chaque commune, ainsi que d'une secrétaire. Un état des lieux de la situation administrative, financière et des diverses collaborations intercommunales a été effectué, dont le résultat est contenu dans un rapport.

Les habitants des 3 communes recevront en juin un sondage afin de connaître leur avis sur un regroupement éventuel, dont le but est de permettre aux autorités en place dès le printemps 2016 de se déterminer sereinement sur l'avenir d'Attalens, Bossonnens et Granges.

Mme Marise André intervient en disant que si l'on va dans le sens d'un rapprochement, les citoyennes et citoyens seront appelés à voter, ce qui est bien sûr confirmé par M. Pilloud.

## **Point 5 Divers**

M. Jean-Marie Pilloud informe l'assemblée que la révision du PAL – Plan d'aménagement local est toujours en attente, notamment en raison des projets de l'entreprise TPF (correction du tracé de la ligne, déplacement de la gare). Le financement de ces travaux devra être décidé par la Confédération. TPF et commune y participeront également. Le projet de traversée de localité, Valtraloc, est également suspendu.

M. Pilloud indique d'autre part que les travaux de transformation et reconstruction des homes du district, Maison Saint-Joseph à Châtel-St-Denis et Le Châtelet à Attalens avancent bien et qu'il n'y a pas de retard dans leur planification. Pas de surprise actuellement sur le plan financier.

M. Edmond Goumaz demande ce qu'il advient du chemin piétonnier étant prévu depuis le quartier du Caro sur le chemin de Peireivuat. M. Dominique Cottet, Conseiller communal en charge du dossier, répond qu'il a été demandé à M. Jean-Marie Vauthey, entrepreneur et promoteur du lotissement, de fournir un relevé de la situation par un géomètre et que ces informations sont attendues.

Comme il n'y a plus de question ni d'intervention de l'assemblée, M. Pilloud clôt la séance à 21h30. Il remercie les citoyennes et citoyens présents pour leur participation et de la confiance témoignée en adoptant les comptes de l'exercice 2014. Il souhaite à chacune et chacun un bon retour dans leur foyer.

Lu et approuvé le

Le Président

Le secrétaire